

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 6

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

OBJET : Désignation des fonctionnaires qui siégeront au sein des commissions d'évaluation professionnelle placées auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France.

L'An deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints : JC. PORCHERON, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

| | | |
|--------------|---|---------------|
| D. LAFON | à | F. GAGNARD |
| R. BENMERADI | à | E. CHAMBON |
| ME. MORIN | à | AM. MERCADIER |
| R. LHOSTE | à | C. BIGRET |
| JL. DELERIN | à | JC. PORCHERON |
| S. CROCI | à | S. LE ROUZES |

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 40 et 41,

Envoyé en préfecture le 09/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le **DEL170925_7**
ID: 092-249200326-20170925-DEL170925_7-DE

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la circulaire n°12-030973-D du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre Ier de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

DECIDE

Article 1 : Sont désignés en qualité de fonctionnaires territoriaux de la mairie de Fontenay-aux-Roses

Pour la catégorie B :

- Elisa BACHELLE
- Abdel DERMOUCHE

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

M. le Préfet des Hauts de Seine
Mme la Trésorière Municipale.

et sera affichée à l'emplacement habituel dans les locaux de la Mairie.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Et ont signé les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 09/10/2017
Publication/Affichage du 09/10 au 09/12/2017
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Bernard LAURENT

